

2019-03-27

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations réglementées (informations privilégiées) diffusées par la Banque nationale de Belgique le 27 mars 2019 à 17h45 CET.

Résultat et répartition bénéficiaire relatifs à l'exercice 2018

Ce 27 mars 2019, le Conseil de régence de la Banque nationale de Belgique a approuvé les comptes annuels 2018, conformément à l'article 44 des statuts. Le réviseur d'entreprises a émis une opinion sans réserve sur les comptes annuels et a confirmé que les données comptables reprises dans le présent communiqué concordent avec les comptes annuels.

Les [comptes annuels](http://www.nbb.be) et le rapport de gestion sont disponibles sur le site internet de la Banque (www.nbb.be).

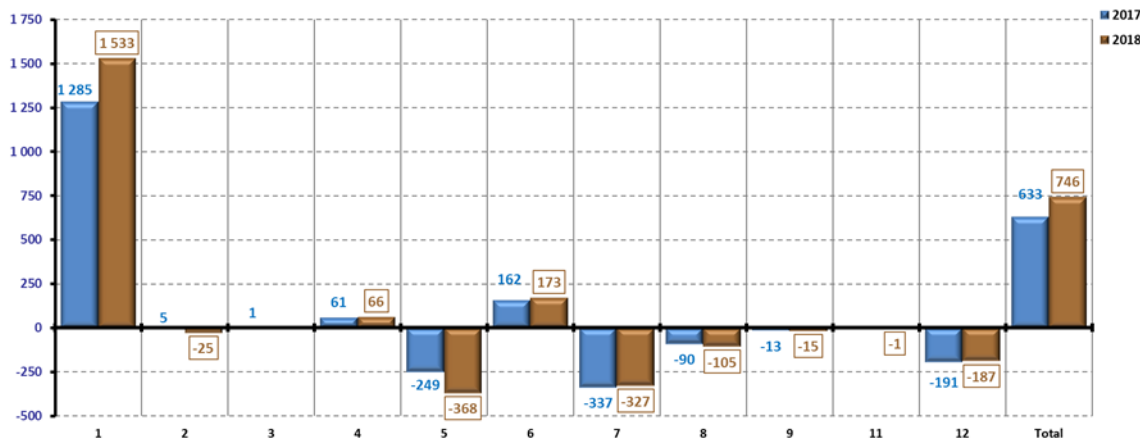
Résultat

La Banque a réalisé en 2018 un bénéfice net supérieur à celui de l'exercice précédent (+113 millions d'euros) soit 746 millions d'euros.

Les principaux facteurs sont détaillés ci-dessous :

Structure générale du résultat

(millions d'euros)



1. Produit net d'intérêt
2. Résultat net des opérations financières, moins-values latentes et provisions
3. Produits / Charges nets de commission
4. Produits des actions et titres de participation
5. Solde de la répartition du revenu monétaire
6. Autres produits
7. Frais de personnel
8. Autres charges d'exploitation
9. Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles
11. Autres charges
12. Impôt des sociétés

Le produit net d'intérêt a augmenté fortement (+248 millions d'euros), compensé partiellement par l'augmentation de la contribution de la Banque au revenu monétaire (-119 millions d'euros) et la diminution des résultats nets des opérations financières (-30 millions d'euros).

Le produit net d'intérêt a augmenté fortement sous l'influence principale de :

- la hausse du volume des programmes d'achat de titres de politique monétaire (APP) (+209 millions d'euros) et la hausse des intérêts sur ces programmes (+30 millions d'euros) ;
- la hausse des volumes sur les comptes courants et la facilité de dépôt (+ 81 millions d'euros).

Cet effet a été partiellement compensé par :

- la baisse des volumes sur les portefeuilles propres en euros (-25 millions d'euros) et la baisse des intérêts sur ces portefeuilles (-23 millions d'euros) ;
- la baisse du volume des portefeuilles de politique monétaire dont les programmes d'achat ont pris fin (-28 millions d'euros).

La hausse des taux d'intérêt en dollars s'est traduite, en 2018, par des pertes en capital réalisées et non réalisées sur titres pour un montant global de 61 millions d'euros, contre 10 millions d'euros en 2017 (-51 millions d'euros).

Alors qu'en 2017, la Banque avait enregistré des pertes de change non réalisées de 20 millions d'euros sur le CNY et le KRW, en 2018, les pertes de change latentes ont été limitées à 2 millions d'euros sur le seul CNY.

La contribution de la Banque à la répartition du revenu monétaire est plus importante qu'au cours de l'exercice antérieur (-119 millions d'euros), principalement du fait de son rôle spécifique dans le programme CSPP.

Les *impairment tests* sur les titres de politique monétaire dans l'Eurosystème ont conclu à la constitution d'une provision d'un montant de 6 millions d'euros.

Répartition du bénéfice

Une estimation des risques quantifiables est à la base de la détermination du montant minimum des réserves de la Banque. Tous les risques financiers de la Banque sont quantifiés selon la méthodologie de la *value at risk / expected shortfall*, pour laquelle la Banque utilise des paramètres très prudents en matière de probabilités et d'horizons temporels.

L'estimation de la borne inférieure des risques fin 2018 aboutit à un montant de l'ordre de 5,4 milliards d'euros.

Ce montant comprend les risques financiers sur :

- les portefeuilles-titres propres de la Banque en euros et en devises ;
- les portefeuilles-titres de politique monétaire repris au bilan de la Banque dont elle assume seule les risques ;
- les opérations de crédit et les portefeuilles-titres de politique monétaire repris au bilan de toutes les BCN de l'Eurosystème dont le risque est partagé entre elles (voir notes 5 et 7 des commentaires des comptes annuels).

Le volume et la composition du bilan, en particulier l'*Expanded Asset Purchase Programme* impliquent le risque de voir les résultats de la Banque mis sous pression. Dans ces conditions, la Banque maintient sa politique de mise en réserve à hauteur de 50 % du bénéfice de l'exercice aussi longtemps que la période des mesures monétaires non conventionnelles perdure.

C'est ainsi qu'un montant de 372,8 millions d'euros est affecté à la réserve disponible. Suite à la répartition bénéficiaire, les coussins de sécurité de la Banque s'élèvent à 6,2 milliards d'euros. En outre, le résultat courant est le premier coussin de sécurité pour couvrir les pertes éventuelles.

La politique de dividende est inchangée. Il en résulte un dividende brut de 138,47 euros par action, soit une augmentation de 8,5 % par rapport à l'exercice 2017.

Le solde du bénéfice de l'exercice est attribué à l'État conformément à la loi organique. Pour 2018, il s'élève à 317,4 millions d'euros.

Le dividende sera payable le quatrième jour ouvrable bancaire suivant l'assemblée générale des actionnaires, qui aura lieu le 20 mai 2019. À cette date, il sera versé automatiquement aux détenteurs d'actions dématérialisées et d'actions nominatives.